

Le redressement pour non-réponse de la deuxième vague de l'enquête ELIPA-2011

Virginie JOURDAN¹, Florent DOMERGUE²

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) et les dispositifs pour contrôler l'attrition font l'objet d'une autre présentation. Seuls les éléments essentiels seront repris.

La problématique principale de l'enquête est l'intégration de personnes récemment arrivées sur le territoire. En cela elle s'inscrit dans l'ensemble des enquêtes menées dans d'autres pays : Canada, États-Unis, Australie, Nouvelle Zélande. L'originalité française est d'accueillir proportionnellement moins de migrants pour raisons professionnelles.

Une première analyse de la non-réponse montre que celle-ci résulte essentiellement de deux raisons. La première est constituée des échecs du contact. Ces échecs peuvent s'analyser plus finement (déménagements, mauvais suivi d'adresse, ...) mais cet aspect ne sera qu'esquissé. La seconde est constituée des refus. Pour la deuxième vague d'ELIPA, les 22 % d'échecs se décomposent en 7% de refus et 15 % d'échecs de contact. Le taux de non-réponse est bien moindre que dans la deuxième vague de l'enquête similaire (PPM) de 2006-2007 : il s'élevait à 38 %.

L'analyse présentée veut d'abord décrire le mieux possible la non-réponse, en séparant refus et échecs de contact. On se propose d'examiner les taux de non-réponse suivant différentes catégorisations des échantillonnés.

Un cadrage sera effectué : critères d'âge, de sexe, et, en raison de la spécificité de l'enquête, critère de nationalité.

Le problème de l'endogénéité de la non-réponse se pose assez généralement. Ici, l'examen portera donc sur la non-réponse suivant les critères d'intégration. Ceux-ci sont maintenant usuellement identifiés par thème : intégration économique, résidentielle et culturelle. L'intégration économique consiste essentiellement à connaître les mêmes conditions d'emploi et de travail. Les critères comprendront une analyse statique (situation au moment de l'enquête) et une analyse dynamique (évolution depuis la situation avant la migration). L'intégration résidentielle est d'abord définie par l'accès au logement, puis par des critères de conditions de vie (niveau d'équipement du logement, autres équipements, ...). L'intégration culturelle est un terme ad hoc qui recouvre d'abord la maîtrise de la langue française et ensuite le niveau scolaire.

Un troisième temps d'analyse sera consacré à l'examen des corrélations entre la non-réponse et le bilan des différentes démarches qu'accomplissent les primo-arrivants. En particulier, l'enquête veut permettre une évaluation assez fine du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). On dispose donc d'une information très riche sur les difficultés de nature plutôt administrative que connaissent les primo-arrivants entre leur entrée sur le territoire et les premiers temps après l'obtention d'un titre de séjour de plus d'un an (à commencer par la durée de cette période).

¹ adjointe au chef de la division « Enquêtes et Études statistiques », Service statistique ministériel du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration.

² chargé d'études à la division « Enquêtes et Études statistiques », Service statistique ministériel du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration

Une dernière partie de synthèse dépassera les simples analyses descriptives précédentes. Elle rassemblera les principales conclusions quant aux déterminants principaux de l'échec du contact et du refus. Elle comprendra les éléments quantitatifs permettant de comparer ces déterminants.